

France Chimie - MASE et SCC

Déclaration d'équivalence

(traduit du document original en anglais)

France Chimie - MASE (France), SSVV (Pays-Bas) et CSM (Belgique) partagent l'ambition de créer un ensemble commun d'outils santé-sécurité au niveau européen. Cette déclaration d'équivalence peut être placée dans ce contexte.

Les parties signataires conviennent que, même si leurs référentiels ne sont pas identiques, ils poursuivent des objectifs similaires et fixent des exigences similaires pour les qualifications des travailleurs concernés. Une étude comparative réalisée en 2019 sur les référentiels de France Chimie (DT40, version 8) et SSVV / CSM (explication des critères d'obtention et de test du VCA, version 2017 2.0) le confirme.

Les parties signataires déclarent que les travailleurs ont des compétences et des connaissances équivalentes en matière de santé-sécurité s'ils détiennent l'un des diplômes suivants :

- Système commun MASE-France Chimie : N1 / N2 (DT40, version 8)
- Système VCAP : diplômes B-VCA / VOL-VCA (explication de l'obtention du VCA et critères de test version 2017, 2.0)

Cette déclaration d'équivalence n'est valable qu'à la condition que les diplômes des travailleurs sur site soient associés à une certification d'entreprise selon le système commun MASE-France Chimie (version 2014) ou VCA Petrochemicals (version 2017 / 6.0).

Cela signifie qu'une entreprise certifiée MASE ne peut avoir que des travailleurs titulaires d'un diplôme N1 ou N2 valide.

Une entreprise certifiée VCAP ne peut avoir que des travailleurs titulaires d'un diplôme BVCA ou VOL-VCA valide.

De plus, les travailleurs ne peuvent être considérés comme qualifiés pour le travail de manière équivalente que dans les conditions suivantes :

- Les diplômes B-VCA et VOL-VCA sont valables dix ans, les diplômes N1 pendant trois ans et les diplômes N2 pendant quatre ans. Les titulaires d'un diplôme B-VCA de plus de trois ans et d'un diplôme VOL-VCA de plus de quatre ans, devront renouveler leur diplôme afin de se conformer aux durées de validité françaises en cas de travail en France.
- Les titulaires d'un diplôme VOL-VCA doivent maîtriser la langue française.
- Afin de garantir une communication sans barrières linguistiques, des mesures appropriées devraient être mises en place.

Enfin, la validité des diplômes peut être vérifiée de la manière suivante:

- France : sur les cartes de diplôme,
- Pays-Bas et Belgique : dans le registre central des diplômes (CDR, <https://cdr.ssvv.nl/> / et <https://csm-examen.be/cdr>).

Cette déclaration d'équivalence n'a pas pour objectif de remplacer les diplômes des pays d'origine respectifs.

Les parties signataires informeront leurs membres du contenu de cette déclaration. Ils évalueront et examineront la déclaration un an après la date de signature, puis tous les trois ans ou à la demande de l'une des parties.

Les parties signataires conservent le droit d'apporter des modifications à leurs propres systèmes de gestion de la sécurité, de la santé et de l'environnement. Ils informeront les autres parties signataires de tout changement.

Marseille, 4 septembre 2020

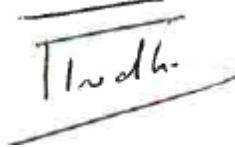
Parties signataires:

France



Didier Méné
Président de MASE

France



Philippe Prudhon
Directeur technique de France Chimie

The Netherlands



Ton Jeen
Président du conseil d'administration
du SSVV

Belgium



Kris de Meester
Directeur général du CSM